

Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques en Seine-Saint-Denis



FABIEN GAY

*SENATEUR DE
SEINE-SAINT-DENIS*

*VICE-PRESIDENT DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ECONOMIQUES*

*VICE-PRESIDENT DE LA
DELEGATION AUX
ENTREPRISES*

*CO PORTE-PAROLE DU
GROUPE CRCE*

Monsieur le sénateur Fabien Gay attire l'attention de Madame la Ministre des Sports sur le projet d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, et sur la pérennité des dispositifs envisagés.

Alors que le département figure parmi les moins pourvus en installations sportives – 16 équipements pour 10 000 habitants, contre 50 pour 10 000 en moyenne au niveau national -, les attentes sont légitimement fortes envers les retombées de ce grand évènement sur le territoire.

Si de premiers engagements permettront de développer des installations sportives en Seine-Saint-Denis, plus particulièrement s'agissant d'équipements nautiques sur le territoire de Plaine Commune, il est toutefois nécessaire de permettre à l'ensemble du département d'en bénéficier, toutes disciplines sportives confondues.

Par ailleurs, la rénovation de l'existant reste un enjeu prégnant ; en effet, l'état de vétusté des installations du territoire – âgées, en moyenne, d'une quarantaine d'années – risque de compromettre les effets des premières tentatives de rééquilibrage.

En conséquence, sans appui de l'Etat dans la mise en place d'un plan complémentaire de rénovation, les engagements relatifs à un renforcement des installations sportives en Seine-Saint-Denis ne pourront pas atteindre les objectifs visés par le projet d'héritage.

Il souhaite ainsi savoir dans quelle mesure le gouvernement s'engagera en faveur de la rénovation des installations sportives en Seine-Saint-Denis, et pour l'installation de nouveaux équipements répartis sur l'ensemble du territoire.